



Communauté de Communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède
Avenue de Sarlat – 24220 SAINT-CYPRIEN

NOTE RELATIVE AUX INSCRIPTIONS DANS LES ECOLES DU COUX & BIGAROQUE, MEYRALS, MOUZENS, SAINT CYPRIEN, SIORAC EN PERIGORD, SAGELAT et BELVES

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Inscriptions ouvertes

La Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède, depuis le 1^{er} janvier 2014, gère les 9 écoles situées sur les communes du Coux-et-Bigaroque, Meyrals, Mouzens, Saint-Cyprien, Siorac en Périgord, Sagelat et Belvès.

Nous vous rappelons que l'inscription des enfants à l'école reste à l'appréciation du Maire de la commune de résidence des familles.

A ce titre, les parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) à l'école maternelle et/ou primaire, pour la rentrée de septembre 2017, doivent remplir une fiche d'inscription (ci-jointe), **délivrée par leur commune de résidence ou par les services de la Communauté de Communes**. Elle est également disponible sur le site internet de la CCVDFB.

Pour l'inscription, les documents suivants sont nécessaires :

- Photocopie du livret de famille
- Justificatif de domicile
- Certificat de radiation pour les enfants ayant fréquenté une autre école l'année précédente

Un exemplaire de la fiche d'inscription sera conservé par la commune de résidence des parents. **La commune transmettra les fiches d'inscriptions à la Communauté de Communes. Les fiches d'inscriptions validées seront remises au directeurs et directrices d'écoles.**

Toute demande d'inscription d'un enfant qui réside en dehors du territoire doit faire l'objet d'une demande écrite et motivée de la part des parents, à adresser à la commune de résidence ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes.

Les parents pourront également rencontrer les directeurs et directrices d'école en prenant rendez vous :

- Ecole maternelle de Mouzens, Mme Laquieze : 05.53.31.22.72
- Ecole primaire du Coux-et-Bigaroque, Mme Sentis : 05.53.31.61.42
- Ecole maternelle et primaire de Meyrals, Mme Moron : 05.53.31.35.22
- Ecole maternelle de Saint-Cyprien, Mme Amiand : 05.53.29.23.01
- Ecole primaire de Saint-Cyprien, M. Cheyrou : 05.53.29.21.49
- Ecole primaire de Siorac en Périgord, Mme Teillac : 05.53.31.61.06
- Ecole primaire de Sagelat, Mme Pistolozzi : 05.53.30.22.49
- Ecole maternelle et primaire de Belvès, M. Meyre : 05.53.29.01.33

Le secrétariat de la Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède et, notamment Mme Chroback en charge des affaires scolaires, reste à votre entière disposition au 05.53.28.66.00 pour tout renseignement complémentaire.



Le Président,
Michel RAFALOVIC



INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

ECOLE :

ELEVE :

NOM : PRENOM :

SEXE :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE (ville + département) :

ADRESSE :

CLASSE DANS LAQUELLE L'INSCRIPTION DE L'ENFANT EST DEMANDEE :

L'INSCRIPTION A LA CANTINE EST-ELLE DEMANDEE : OUI - NON (entourer la réponse souhaitée et remplissez si vous le souhaitez l'autorisation de prélèvement automatique)

Possibilité de manger tous les jours sauf le mercredi (forfait mensuel) ou 2 jours par semaine (demi-forfait)

TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES ENFANTS SCOLARISES AU COUX, A MOUZENS ET A SIORAC EN PERIGORD :

Si votre enfant est déjà scolarisé, les dossiers seront distribués directement dans les écoles en mai-juin 2017.

Pour les enfants nouvellement scolarisés, un dossier d'inscription aux transports scolaires est à retirer directement auprès de la Communauté de Communes.

<u>DEMANDEUR :</u>	PERE	MERE
NOM		
PRENOM		
ADRESSE		
TELEPHONE		
COURRIEL		
N°allocataire CAF ou MSA		

Observations éventuelles :

.....

DATE :

SIGNATURE :

MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

AVIS (FAVORABLE/DEFAVORABLE) A L'INSCRIPTION DE L'ELEVE A L'ECOLE

DATE :

SIGNATURE DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE :

GESTIONNAIRE DES ECOLES

CDC VALLE DE LA DORDOGNE ET FORET BESSEDE

Avenue de Sarlat - 24220 SAINT-CYPRIEN / Tél : 05.53.28.66.00

AVIS (FAVORABLE/DEFAVORABLE) A L'INSCRIPTION DE L'ELEVE A L'ECOLE

DATE :

SIGNATURE DU PRESIDENT DE LA CDC VALLEE DE LA DORDOGNE ET FORET BESSEDE :